

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 13 MARS 2017 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2017-022). (25) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE).

Sortie, à 19 H 35, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de la délibération DDCT 20170027 ;

Retour, à 19 H 43, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de la délibération DFA 20170023.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Avant de commencer, je voudrais vous rappeler que, pour le bon déroulement des scrutins qui arrivent, j'ai sollicité chacun d'entre vous ainsi que les présidents de groupe afin que vous me fassiez des propositions de président(e) de bureau de vote. Nous avons 64 bureaux de vote à assurer pour les deux tours de scrutin des présidentielles et les deux tours de scrutin des législatives. Il incombe aux élus d'assurer le bon déroulement de ces élections au niveau des présidences. Les assesseurs sont quant à eux désignés par les candidats. J'espère que la majorité d'entre vous sera volontaire pour assurer la présidence et que les présidents de groupe pourront me faire leurs propositions très vite, car je dois les faire remonter à la Maire de Paris. »

- **DELIBERATION (12-2017-006)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du MERCREDI 18 JANVIER 2017.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017.»

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du MERCREDI 18 JANVIER 2017 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 13 MARS 2017.

Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER), M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2017-023)

- DELIBERATION (12-2017-007) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017-024)

- **SG 20170010** : *Autorisation de Madame la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du pacte Etat Métropole.*

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je souhaite saluer cette délibération. Il s'agit peut-être de la première délibération qui montre concrètement le fait métropolitain, l'engagement de la Métropole du Grand Paris aux côtés de la Ville de Paris pour travailler sur la question des franchissements et de la résorption des coupures urbaines. Il s'agit de faire de la couture là où nous avons des coupures.

La Ville de Paris a soumis le projet de liaison au niveau de la Porte de Vincennes, mais aussi entre le 12^e arrondissement et Saint-Mandé. Ce projet de passerelle piétonne a été soumis à l'approbation de la Métropole qui a inscrit cet investissement dans le cadre du pacte Etat-Métropole. Il s'agit d'une subvention de 1 M€ qui pourra accompagner l'investissement de la Ville de Paris pour un montant qui avoisine les 3 M€. Je voulais simplement signaler cette belle délibération. Je trouve qu'il est bien de mettre en exergue de façon positive le travail effectué au niveau de la Ville de Paris en lien avec les territoires, les arrondissements et les communes limitrophes pour améliorer les liaisons entre Paris et ses voisins. La Métropole du Grand Paris accompagne les territoires, les arrondissements dans le développement des relations à l'échelle métropolitaine. C'est un beau projet que je voulais signaler. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI. Vous avez raison. On peut aussi s'inscrire sur une délibération pour en dire du bien. Merci de souligner ce travail que nous faisons à la Métropole et qui se traduit aujourd'hui concrètement par des investissements importants, notamment autour des questions de franchissement et des mobilités douces. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 025 AVIS)

- DDCT 20170027 : Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Le groupe UDI-MODEM a été particulièrement mobilisé aux réunions de travail organisées par l'adjointe à la Maire de Paris, Pauline VERON. Or, le sentiment des élus qui ont participé à ces réunions est qu'il n'y a eu en réalité aucune concertation sur les décisions prises, ni sur la mouture du nouveau règlement. Il est important de le souligner car, sur bien d'autres projets, nous nous sentons écoutés et même souvent entendus dans nos contributions.

Je signale que l'ensemble des vœux du groupe UDI-MODEM sur cette réforme ont été rejetés en Conseil de Paris. Par exemple, un vœu demandant le maintien d'au moins une Maison des Associations par arrondissement, une réflexion sur les Maisons des Associations jumelées à celles sur les OMS ou encore le chantier de la numérisation pour faciliter le planning des Maisons des Associations.

Ainsi, le groupe UDI-MODEM dépose à nouveau un vœu sur le sujet pour le prochain Conseil de Paris. De nombreux arrondissements ont déposé le vœu localement car, pour les élus, l'objectif de la réforme est de centraliser, unifier la gestion de cet équipement de proximité par excellence. Le vœu soulignera le caractère équipement de proximité qui ne doit pas être oublié au profit de cette gestion centrale, en retirant par exemple la gouvernance des Maisons des Associations à ses directeurs ou directrices. Nous demanderons également, une nouvelle fois, une amplitude horaire plus importante et une réforme globale cohérente avec le statut de Paris ou les OMS.

Cela étant dit, le 12^e est peu concerné par ce sujet. J'aurai la sagesse de m'abstenir sur cette délibération puisque nous n'avons pas de fusion de Maisons des Associations. L'un des reproches réside dans le fait qu'elles sont mal placées, mais je considère que la nôtre est plutôt bien placée dans l'arrondissement. Au Conseil de Paris, le vote sera contre, mais en Conseil d'arrondissement, ce sera une abstention très encourageante. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Abstention encourageante, c'est nouveau pour qualifier l'abstention. Madame TAVAUX. »

Mme Isabelle TAVAUX, conseillère d'arrondissement :

« Il est vrai que le 12^e arrondissement possède une très belle Maison des Associations, qui fonctionne très bien, mais nous devons intervenir sur cette délibération dans sa globalité.

Alors qu'à l'origine, les Maisons des Associations étaient conçues comme des lieux d'information, de conseil et d'animation de la vie associative de chaque arrondissement, de nouvelles activités se sont développées, rendant difficile parfois la délimitation des interventions des Maisons des Associations. Les actions se sont étendues à des Associations non inscrites pour la diffusion de leurs événements, à l'admission de collectifs n'ayant pas de statut d'association, etc. Il fallait donc revoir le règlement intérieur, certes, mais en gardant un égal accès aux MDA, quel que soit l'arrondissement, et préserver une certaine marge de manœuvre pour chacune d'entre elles afin de répondre à la demande locale. Ne faire qu'un seul règlement et priver 8 arrondissements de pouvoirs importants sur leur MDA est en contradiction avec la politique de décentralisation de la Maire de Paris.

Le projet de réforme prévoit la création d'un nouveau poste de directeur du développement de la vie associative et citoyenne, de catégorie A. Ce directeur doit,

selon sa fiche de poste, contribuer à la mise en œuvre territoriale d'une part des orientations stratégiques de la collectivité parisienne. Avec des pouvoirs étendus sur la vie associative dans les arrondissements, on peut légitimement s'inquiéter d'une possible mainmise de l'Hôtel de Ville sur tout ce qui touche à la vie associative, à la démocratie locale ou participative dans tous les arrondissements. Sous des prétextes louables de vouloir développer la vie associative et démocratique dans les arrondissements, l'Hôtel de Ville renforce son contrôle sur la vie associative et démocratique.

Il avait été soulevé, lors de la réunion du 14 octobre avec Pauline VERON, la nécessité de revoir les statuts et postes des agents, ainsi que le processus de nomination des coordinateurs des MDA. Est-il possible d'avoir des données budgétaires ? Il est vrai que ce règlement intérieur n'en fait pas part.

Le nouveau règlement apporte quelques avancées, certes - l'amplitude horaire, les conditions d'inscription et d'accès - et permet un traitement plus équitable pour les associations. La Mairie de Paris en a profité pour renforcer ses pouvoirs sur la vie associative et démocratique. Même si elle assure que les maires d'arrondissement resteront dans la boucle concernant les décisions à prendre sur les MDA, dans les faits, elle pourra se passer de l'avis et du soutien des maires d'arrondissement concernés par cette fusion. C'est pour ces raisons qu'il semble pertinent pour nous de nous abstenir vis-à-vis de ce projet de réforme et de demander qu'une vraie concertation soit mise en place avec tous les partenaires concernés. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour les compliments sur la MDA du 12^e. Monsieur BOUIGUE, pour répondre à vos questions. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« De fait, les questions posées par Mesdames ROTA et TAVAUX concernent davantage l'échelle parisienne que le 12^e arrondissement. Vous comprendrez que c'est un peu compliqué pour moi, en tant que représentant de la Mairie du 12^e, tandis que nous avons participé à ces réunions avec un double objectif : préserver la MDA du 12^e dans ce qu'elle avait de dynamique, d'original et de bien-fondé, et en même temps essayer de profiter de cette réforme pour aller un peu plus loin sur certains points qui nous semblaient mériter une nouvelle formalisation.

Je répondrai juste à quelques points. J'entends, Madame ROTA, que vous n'avez pas eu les réponses que vous attendiez avec votre groupe. Je crois tout de même que cette réforme a permis des échanges et des concertations, qui n'ont peut-être pas abouti, mais des points de vue différents ont pu être exprimés. Je pense qu'il est important de le signaler. J'entends que cela n'aille pas dans le cadre que vous posiez. Nous aurons peut-être d'autres occasions de préciser les choses.

Nous conservons, dans le 12^e arrondissement, un équipement de proximité. La gestion sera celle connue jusqu'à présent dans le 12^e, avec un lien entre la MDA, la Mairie du 12^e et la direction générale des services. Nous gardons la même gouvernance que précédemment. Nous avons une situation plutôt satisfaisante, puisque nous avons un équipement de proximité qui est situé au centre de l'arrondissement. De plus, le Carrefour des Associations parisiennes est situé au même endroit. Cela apporte une complémentarité de service aux associations qu'aucun autre arrondissement ne peut proposer. C'est un plus pour cet équipement.

Bien évidemment, Madame TAVAUX, il fallait revoir un fonctionnement qui a été imaginé il y a plus de 10 ans. Les besoins et les formations associatives ont évolué.

C'est un peu cela que le règlement intérieur souhaite acter. Il veut aussi donner des marges un peu plus concrètes aux directeurs des établissements afin de pouvoir expliquer ce qui est possible ou pas à ces associations déclarées ou en devenir, ce que nous pouvons apporter comme services et aussi dans le temps.

Le poste de directeur du développement de la vie associative et citoyenne est moins un poste qui vise à mettre une mainmise sur quelque chose que l'on développe par ailleurs. Le fait que la Maire ait décidé que le premier adjoint soit en charge de la vie associative n'avait pas pour but une quelconque mainmise, vous le savez bien, mais plutôt de montrer l'intérêt qu'on y portait et le dynamisme que l'on voulait apporter à ce secteur.

En revanche, c'est un poste qui va nous permettre de créer, pour le directeur de la MDA du 12^e, une possibilité d'évoluer dans sa carrière, mais aussi de nous aider à couvrir un champ plus large, qui concerne à la fois la vie associative de la MDA, mais aussi la vie citoyenne et la participation citoyenne. C'est cette étendue du périmètre que nous avons voulu à travers ce poste, qui nous permettra de mieux coordonner l'action autour de la vie associative dans les différents lieux du 12^e. Cela comprendra la MDA, mais qui pourra aussi rayonner ailleurs. Je pense à des espaces comme Gabriel Lamé, des espaces qui pourront être intercalaires demain et qui seront dans l'orbite du développement de la vie associative.

Nous y voyons un intérêt. Nous en avons parlé avec les intéressés eux-mêmes. Nous avons revu ensemble le règlement intérieur sur des points particuliers, parfois techniques, sur des horaires. Est-ce qu'on peut y développer des activités uniquement administratives de la vie associative ou est-ce qu'on peut aller sur des activités rattachées à l'objet social, donc accueillir des moments plus festifs ? Tous ces points avaient besoin d'être clarifiés dans le règlement. C'est ainsi que nous avons pris cette réforme dans le 12^e. L'idée était de préserver ce temps d'avance qu'a depuis quelque temps cette MDA, tout en la confortant par une nouvelle dynamique et de nouveaux moyens, notamment des moyens humains avec un poste supplémentaire. Cette réforme est importante et a été réalisée avec les acteurs. Dans le 12^e, nous sommes préservés, mais en plus nous sommes confortés par cette réforme. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Il y a effectivement eu une concertation à l'échelle de Paris avec tous les maires d'arrondissement et tous les présidents de groupe. Je pense que chacun a eu l'occasion de s'exprimer. La logique est la même que celle qui a conduit à faire évoluer le statut de Paris. Le fait d'avoir des fusions, d'avoir une Maison des Associations pour plusieurs arrondissements permet une meilleure distribution des moyens et permet aux MDA d'arrondissements comme la nôtre d'avoir des moyens supplémentaires et d'avancer en termes d'égalité d'accès des associations parisiennes.

Lorsqu'on rapportait le nombre d'associations par arrondissement au nombre d'agents dans les MDA, il y avait un petit déséquilibre. L'idée n'est pas de priver des maires d'arrondissement de pouvoirs, mais de mieux répartir les moyens de l'administration parisienne au bénéfice de l'ensemble des associations parisiennes. Nous aurons l'occasion, au Conseil de Paris, d'aborder ces questions à l'échelle parisienne. Je vous remercie tous d'avoir souligné le travail des acteurs de la MDA et la participation citoyenne dans le 12^e arrondissement. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 7 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 026 AVIS)

- DFA 20170023 : Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais intervenir rapidement puisque je pense que notre collègue, Madame CHARNOZ, aura beaucoup à dire. Je me réjouis de ce nouveau contrat de mobiliers urbains d'information qui va servir tout autant la communication de la Ville que la publicité, qui donne un espace visuel dédié à l'affichage diminué de 40% grâce au remplacement des grands panneaux de 8 m² par de petits panneaux de 2 m². Il s'agit de la concrétisation des évolutions engagées depuis 2001 par les exécutifs municipaux dans les règlements de publicité.

Ce contrat apporte des améliorations quantitatives et qualitatives. Le mobilier numérique permettra des campagnes ciblées, réactives, de petites animations. C'est l'avantage d'un message plus précis, plus réactif et adapté localement. Le mobilier numérique est une avancée sur la question de la pollution lumineuse, puisque les panneaux numériques renverront une luminosité égale ou inférieure à une affiche papier rétroéclairée, modulable dans le temps.

En termes de consommation énergétique, on enregistre une baisse globale de 31% par rapport au contrat de 2004. Enfin, une redevance très favorable à la Ville avec les 30 M€ de redevance fixe et les 53% de redevance variable sur le chiffre d'affaires. La redevance fixe augmente de 5 M€ par rapport au cahier des charges prévu à l'origine par la Ville. Il s'agit d'un contrat court de 5 ans au terme duquel la Ville de Paris, sans rachat, récupérera le mobilier.

Je me félicite que ce contrat soit une concrétisation de vœux que le PRG et le groupe PRG centre et indépendant ont porté depuis 2001 jusqu'à des amendements sur l'affichage de chantier en 2014 pour avoir des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique, touristique, ainsi que la valorisation de commerces et d'artisanat local. Ce contrat est une bonne nouvelle, un véritable exemple de marché intelligent et de bonne gestion budgétaire de la Ville, et de respect des engagements écologiques.

Seul point de vigilance - mais j'ai vu que la délibération allait dans ce sens. J'en avais parlé lors de l'installation de panneaux animés dans les couloirs du métro. Je souhaite que la Mairie reste vigilante sur le caractère non intrusif des écrans animés, que ce soit par le son, les dispositifs de récupération de données personnelles ou des images qui peuvent avoir un caractère dérangentant pour de jeunes enfants. C'est ce que l'on voit parfois dans le métro. J'appelle évidemment à voter pour ce nouveau contrat. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur MOULIN. Monsieur GREAU, vous êtes également inscrit sur cette délibération. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je serai moins dithyrambique que mon collègue, Monsieur MOULIN, sur cette délibération. En faisant une petite note d'humour, on pourrait inverser la proposition de la délibération en disant qu'il s'agit de la signature d'une concession de service de publicité installée sur le mobilier urbain d'information à caractère général et local.

Ceci étant dit, cette délibération comporte effectivement des avancées qui ont été soulignées par mon collègue, Monsieur MOULIN : une surface moindre de 40%, la

suppression d'un certain nombre de panneaux de 8 m² qui sont visuellement les plus gênants dans la ville. Un autre aspect qui n'a pas été mentionné : la dissociation du contrat de publicité le liant à Velib'. Il s'agira désormais de deux contrats bien séparés. Je pense que cela permettra de gagner en clarté et en efficacité, notamment pour Vélib'.

Je partage ce que vient de dire Monsieur MOULIN sur la question du caractère potentiellement intrusif des panneaux, notamment des dispositifs qui seront intégrés avec un partenariat réalisé avec la Fédération Nationale des Aveugles. Mais ces dispositifs sont là pour interpeller et traquer les potentiels consommateurs également, donc il y a un point de vigilance.

Sur la question de la consommation énergétique, je ne fais pas tout à fait la même analyse que mon collègue, Monsieur MOULIN. La délibération évoque une baisse de 30% de la consommation énergétique. Or, cette baisse est appuyée sur des chiffres qui datent de 2004, et l'ensemble du mobilier a été renouvelé en 2007. Il nous a déjà été dit à l'époque qu'il était moins énergivore. Si nous avons utilisé les chiffres de 2007, le chiffre de 30% aurait été bien moins symbolique en termes de baisse énergétique.

Un point nous chagrine sur cette nouvelle délibération sur la publicité. Je pense que nous aurions dû en profiter pour nous mettre en conformité avec le règlement local de publicité qui a été voté par le Conseil de Paris. Je n'ai pas encore d'expertise tranchée sur le sujet, mais des points nous paraissent au moins discutables, si ce n'est litigieux. Le règlement local de publicité comporte un certain nombre de points qui ont été âprement discutés à l'époque. Les écrans et les publicités lumineuses sont interdits, à l'exception des enseignes des magasins. Or, de fait, cette délibération institue et contractualise près de 250 panneaux qui seront des écrans de publicité.

Pour ces raisons et pour les risques relatifs à la question des données, et pour l'augmentation de la sollicitation publicitaire, il y aura plus d'images, plus d'attrait pour l'œil, *in fine* plus d'exposition des Parisiens à la publicité, même si la surface diminue. Je pense qu'une expertise complémentaire sur l'adéquation entre cette délibération et le règlement local de publicité serait nécessaire. En Conseil de Paris, nous demanderons le retrait de cette délibération pour qu'elle soit retravaillée, ce qui n'est pas possible en arrondissement. Nous voterons ici contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Madame MONTANDON, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je voulais attirer votre attention sur le précédent cas de mobilier urbain, avec la requalification des kiosques qui a été faite dans la douleur, qui a fait réagir de nombreux élus qui ont découvert les visuels tardivement, après la délibération, mais aussi les Parisiens qui se sont mobilisés avec une pétition qui a connu un large succès.

Nous avons fait adopter un vœu en Conseil de Paris en mars 2016 sur la nécessité de réunir une commission du mobilier urbain avant le déploiement de tout nouveau mobilier, et cette dernière n'est toujours pas constituée. Je tiens à le souligner. D'autant plus que, sur de tels sujets, il nous apparaît utile d'avoir une approche design qui fasse appel à l'expérience utilisateur. Une telle démarche permettrait de bien cerner les besoins des usagers et de mieux anticiper en termes d'innovation.

En effet, nous pouvons regretter le manque d'innovation de ce nouveau mobilier. Comme dans d'autres mégapoles mondiales, il aurait pu être le support d'un réseau

Wifi à très haut débit, permettre de passer des appels téléphoniques ou encore charger son téléphone très rapidement, pour ne citer que ces exemples.

De même, en termes d'interactivité, celle-ci semble timide à l'heure de la communication 2.0. Il sera impossible de donner une adresse et d'obtenir le cheminement pour s'y rendre. En termes de numérique, on peut regretter que le seuil de 5% du mobilier soit numérique. Cela représente 307 écrans au total. Un pourcentage de 25% nous semblerait plus en phase avec le développement du numérique.

Ce sont des remarques constructives, et nous voterons positivement cette délibération. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BONNET-OULALDJ s'était inscrit pour intervenir sur cette délibération, mais il n'est pas arrivé. Je vais demander à Madame CHARNOZ de répondre aux intervenants qui se sont exprimés. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Je me ferai une joie de répondre à Monsieur BONNET-OULALDJ en aparté de ce Conseil lorsqu'il m'interpellera sur cette délibération.

Je note que le sujet de la publicité est toujours un sujet compliqué et vivant dans nos hémicycles. C'est peut-être un paradoxe, nous voulons toujours plus d'informations sur nos événements, sur nos moments municipaux. Moi la première, Madame la Maire, je vous sollicite chaque année pour que la mission locale puisse faire de l'information sur nos panneaux et puisse ainsi parler à nos jeunes au plus près de chez eux. La question est toujours de savoir comment régler ces supports et comment les entretenir.

Se réjouir est peut-être un bien grand mot. Je sens l'enthousiasme de mon collègue, Monsieur MOULIN. Je sens que Madame MONTANDON nous pousserait à être pistés partout, derrière chaque mobilier. Je note, Madame la Maire, que nous avons eu la sagesse, entre le verre à moitié plein et le verre à moitié vide, de trouver un équilibre. Je vais m'attacher à montrer les aspects positifs de l'évolution du mobilier, sachant que nous ne pourrions satisfaire personne en totalité puisque les demandes sont très distendues.

Je fais remarquer à mes collègues que la communication est tout autant celle de la Ville que de la publicité, à 50/50. Cela me paraît important. L'espace dédié à cet affichage est diminué de 40% par rapport au précédent marché. Ce n'est peut-être pas assez pour certains, mais c'est important de le noter. Cette amélioration quantitative qui réduit l'emprise visuelle est accompagnée d'une amélioration qualitative, car le mobilier nous permettra des campagnes ciblées et réactives. Je pense tout de suite à vous demander, Madame la Maire, une inscription pour mes prochains événements de jeunes, pour mettre des messages plus précis, plus réactifs et plus adaptés localement. Nous en rêvons tous.

Je note aussi une avancée sur la question de la pollution lumineuse. C'était un élément très critiqué dans le précédent marché. Une luminosité égale ou inférieure à une affiche papier rétroéclairée qui se module dans le temps et qui pourra même être éteinte entre 1h00 et 6h00 du matin si nous le souhaitons, ce qui n'est pas possible avec les affiches papiers rétroéclairées. Là encore, un souci d'économies.

La consommation énergétique globale baisse de 31% par rapport au contrat de 2004, et la redevance est favorable. Nous sommes tout de même dans une période de réduction des dotations de l'Etat, d'augmentation des péréquations, et c'est une source de financement qui ne touche pas les Parisiens, nous permet d'abonder notre budget et de

financer d'autres choses. Il s'agit de 30 M€ de redevance fixe et de 53% de redevance variable sur leur chiffre d'affaires que nous rétrocéderont les lauréats de ce marché.

Enfin, il s'agit d'un contrat court de 5 ans. C'est une première, il faut le saluer. Ce n'est jamais évident dans ce domaine d'obtenir que la concession puisse être aussi courte. Cela nous permettra d'en reparler dans 5 ans, mes chers collègues, si vous le souhaitez. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si nous sommes toujours là... Pour rassurer Monsieur MOULIN, il s'agit uniquement de *slow motion*, c'est-à-dire des images animées, mais sur un format GIF, et pas de vidéos. C'est la limite qui a été posée. Je confirme la possibilité d'une communication de proximité qui sera donnée à tous les maires d'arrondissement et réactive en cas de situation d'urgence. La possibilité de diffuser des informations à distance grâce à ces panneaux que certains trouvent trop nombreux, d'autres pas assez. Vous avez raison, nous avons trouvé une position d'équilibre. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 027 AVIS)

- DASES 20170005 : Fixation de redevances annuelles due par « Aurore » 3x100 euros pour l'occupation de locaux situés 25 rue de Constantinople (8) / 78 rue du Rocher, et le terrain 117 boulevard Poniatowski, à usage de CHU.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous propose d'aborder les trois prochaines délibérations en même temps. Madame MONTANDON, vous avez la parole. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je vais faire une intervention groupée sur ces délibérations relatives au CHU. Il n'est pas question de rouvrir le débat, loin de là. Débat que nous avons eu longuement lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.

Il s'agit de donner des positions de vote en cohérence avec nos prises de position précédentes. Je vais les prendre dans l'ordre. Pour la DASES 5, qui est une délibération regroupant plusieurs opérations de l'association Aurore, association dont nous soutenons l'action et l'engagement, nous allons voter pour.

Pour la DLH 69 relative au CHU, nous nous abstiendrons, dans le sens de notre précédente intervention le mois dernier.

Enfin, pour la DEVE 62, nous ne maîtrisons pas vraiment l'articulation du choix de l'espace et de l'implantation des installations. Nous nous interrogeons sur l'effort fourni pour minimiser l'impact sur la végétation, notamment sur les arbres. C'est pourquoi nous voterons contre. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Madame HONORE peut vous répondre sur l'effort fourni pour minimiser l'abattage des arbres pour l'installation du centre d'hébergement d'urgence. Vous vous êtes rendue sur place, paraît-il. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai effectivement effectué un peu de repérage, car je ne connaissais pas du tout cet endroit. J'ai été assez surprise car, en dehors de l'aspect routier du site... Mais on peut espérer une amélioration à terme de l'environnement routier. En ce qui concerne le remaniement de l'échangeur, j'ai été assez surprise parce que le site est intéressant ; il est relativement grand, puisqu'il fait 9 500 m². J'ai bien repéré les arbres qui devaient être abattus. Il y en a environ 21, mais ils vont être remplacés par 28 autres, qui se prêtent plus particulièrement à l'aspect du terrain qui est un talus. Ce sont des frênes, des robiniers, des érables qui seront plantés, pas uniquement pour compléter l'aménagement du centre d'hébergement d'urgence, mais surtout dans la perspective d'un aménagement paysager qui sera réalisé dans le cadre de l'opération Bercy-Charenton.

Les ingénieurs de la Ville ont réfléchi à cet aménagement futur. Ils s'inscrivent dans le long terme avec ces replantations. Je pense qu'il faut que nous soyons positifs, tout en ayant en tête que nous aurons un aménagement des bretelles d'accès à l'échangeur. Nous avons tous à l'esprit qu'il serait nécessaire de transformer l'arrivée de l'autoroute A4 en boulevard urbain. Je pense que c'est une opération urbaine qui fera l'unanimité. Il faut penser le projet comme tel. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je note beaucoup d'intérêt pour les arbres. C'est flagrant. Souvent, les arbres cachent d'autres choses. Un amour des arbres qui se développe, mais personne n'est dupe. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 028 AVIS)

- DLH 20170069 : *Création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le Bastion de Bercy (12^e). Prêt garanti par la Ville pour un montant de 6.780.000 euros demandé par l'association Aurore.*

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 029 AVIS)

- DEVE 20170062 : Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres consécutifs à la création d'un centre d'hébergement (12^e).

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement et Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteuses :

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 030 AVIS)

- DU 20170109 : Cession à TOIT ET JOIE d'un immeuble 73 boulevard Poniatowski (12^e).

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je souhaite souligner cette belle initiative. En ces jours qui suivent le 8 mars, Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes - et non la Fête de la Femme comme s'en est amusé le 17^e arrondissement -, nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet qui consiste à autoriser la cession d'un immeuble à usage d'habitation au bailleur TOIT et JOIE, future résidence sociale dédiée à l'accueil des femmes victimes de violence.

Se battre pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes est un enjeu majeur. Les violences faites aux femmes sont largement répandues au sein de notre société. Les femmes sont les premières touchées par les violences conjugales, mais elles ne sont pas les seules victimes, les enfants étant exposés les subissent également. Tous les ans, en France, une femme décède sous les coups de son partenaire ou ex-partenaire, tous les 3 jours, ainsi qu'une trentaine d'enfants morts suite à des violences au sein du couple, et une centaine d'entre eux deviennent orphelins de mère et/ou de père.

Au-delà des violences dites conjugales, la diversité des violences faites aux femmes engendre des coûts humains, sociaux et économiques. Elles sont de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, dans l'espace privé comme dans l'espace public. Non, les violences faites aux femmes ne sont pas des faits divers, mais une question politique de première importance. Mettre fin à cette violence, c'est protéger les femmes et leur donner les moyens de reprendre le contrôle de leur vie. Cela exige de leur offrir un toit protecteur et signe d'un nouveau départ.

Paris mène de nombreuses initiatives pour lutter contre les violences dans le cadre d'un maillage des professionnels dans tous les arrondissements et par la mise en place d'actions de prévention et d'information auprès du public, de formation des professionnels et agents de la Ville à l'accueil, à l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence. Une politique volontariste pour l'hébergement et l'accès au logement, ainsi que le soutien aux associations qui réalisent un accompagnement juridique, social et psychologique.

Nous pouvons donc nous réjouir que le 12^e prenne sa part dans l'accueil de ces femmes et enfants. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame PIERRE-MARIE, d'avoir permis de valoriser ce beau projet. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 031 AVIS)

- **DEVE 20170033** : *Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je ne pouvais pas résister à une présentation de cette délibération. Je l'ai lue attentivement. J'ai bien compris qu'il y aurait des démonstrations, des ateliers, mais je voulais savoir qui allait être responsable de la distribution des larves. Est-ce que ce sont les agents ? Est-ce que cela va se faire en Mairie ? Une petite question pratique. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est gentil de vous intéresser à savoir qui va distribuer les larves. Madame HONORÉ. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« C'est une question dont nous allons justement discuter cette semaine. Après-demain, nous allons rencontrer les services de la Ville pour voir dans quelles conditions cette distribution va pouvoir se faire. Je pensais que vous alliez m'interroger sur l'efficacité de la coccinelle *adalia bipunctata* dont les larves sont les plus résistantes. Des études scientifiques montrent l'efficacité de cette coccinelle particulière, et nous allons discuter de tout cela. Je pense que l'idée est absolument géniale. Nous allons substituer l'utilisation pour les particuliers des pesticides chimiques, et nous ne pouvons que nous réjouir de cette opération dont le coût est modique. Vous avez noté : 10 600 € pour éliminer les pesticides chimiques de nos jardins, c'est une superbe initiative. On communiquera dessus très prochainement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Madame HONORÉ. Madame KOMITÈS, vous vouliez apporter des précisions. »

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Il s'agit d'une expérimentation sur cette année qui vise à se développer, si cela fonctionne bien. Les destinataires de cette opération sont fléchés de manière extrêmement précise puisqu'il s'agit des 110 jardins partagés parisiens et des 1 800 Parisiens qui ont déposé des permis de végétaliser. La distribution et l'animation se feront lors de deux demi-journées à la Maison du Jardinage. Les animateurs de la Ville apprendront aux personnes présentes comment installer les larves de coccinelles sur les feuilles qui doivent avoir obligatoirement des pucerons, sinon cela ne sert à rien. Cela s'applique au pinceau. Les dates ne sont pas encore fixées, mais ce sera en mai-juin, sachant que nous ne pouvons pas les conserver très longtemps. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Pour avoir vos larves de coccinelles, il faudra justifier être membre bénévole d'un jardin partagé ou avoir un permis de végétaliser. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je pense qu'il s'agit d'une opération un peu délicate, car il faudra que la température soit adéquate et qu'il y ait des pucerons. Je pense que le rôle des animateurs va être important. Dans la mesure où le public fléché est motivé et éduqué,

dans les années qui suivront, cela fera tâche d'huile, et nous pourrions joindre d'autres personnes. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Il faut donc être éduqué pour avoir des larves de coccinelles offertes par la Ville. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 032 AVIS)

- DEVE 20170060 : Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Toujours des questions plutôt techniques et logistiques. Le principe est tout à fait louable et intéressant, mais nous nous interrogeons sur le côté logistique de la mise en place d'un tel dispositif. Tout d'abord, concernant le lieu de stockage. Ces kits doivent être assez volumineux et sont certainement difficiles à stocker. Où et comment comptez-vous les stocker ?

Comment envisagez-vous la gestion des prêts par les agents ? Est-ce que ce sont les agents en Mairie qui vont gérer les prêts ? Si oui, cette tâche fait-elle partie de leurs missions ? Comment vont-ils gérer le rappel des associations si elles ne respectent pas les échéances, ou encore le retour du matériel s'il est rendu souillé ou détérioré ?

Un dispositif intéressant, mais dont le déploiement ne nous semble pas assez abouti, à moins que cette fois-ci, vous soyez en mesure de nous donner des réponses. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de vous intéresser à notre vie quotidienne. Madame CHOPIN-GENET pour vous répondre. »

Mme Florence CHOPIN-GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Un bref rappel pour tout le monde, avant de répondre à votre question, Madame MONTANDON. Ce projet est le fruit d'un sous-projet voté par les Parisiens dans le cadre du budget participatif et d'un vœu voté en Conseil de Paris en décembre 2016. La Ville de Paris va acquérir 200 kits qui seront déployés dans les mairies d'arrondissement qui le souhaitent. Dans le 12^e, on peut imaginer qu'environ une dizaine de kits seront mis à disposition.

Comme vous l'avez souligné, il s'agit de quelque chose de très intéressant. Il faut savoir que pas moins de 200 permis ont été délivrés dans le 12^e arrondissement. Je peux vous donner le contenu d'un kit, pour le jardinage hors-sol : un sécateur, une bêche, un balai à gazon, une binette à pousser, un transplantoir, une griffe à trois dents. Pour le jardinage en pleine terre : une griffe piocheuse, une griffe paysagiste à cinq dents, un râteau de jardin à douze dents.

Pour répondre à votre question, Madame MONTANDON, la mise à disposition de ces kits n'est pas encore arrêtée définitivement. Elle sera mise en œuvre sous diverses formes, soit au sein de la Mairie, même si cela est un peu compliqué en termes de stockage, soit à travers des comités de végétalisation, soit en lien avec les jardins partagés ou encore en lien avec la MDA. On peut aussi envisager une convention avec la MDA, le kiosque citoyen. Ce n'est pas arrêté à ce jour. Nous travaillons en lien avec la DGS pour voir quelle est la meilleure solution afin de stocker et prêter ces kits. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous passons au vote sur cette délibération. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 033 AVIS)

- DEVE 20170055 : Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques - Adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Cette nouvelle charte de téléphonie mobile comporte des avancées par rapport à celle de 2012 en termes d'information et de consensus. En effet, elle représente un progrès pour l'information des Parisiens, mais aussi des mairies d'arrondissement. Elle a été acceptée par les opérateurs et elle abaisse les seuils d'émissions.

Nous saluons les efforts consentis pour l'information des habitants, avec des dossiers d'information plus complets déposés par les opérateurs ; les bailleurs publics et privés sont invités à informer les occupants de l'immeuble. La nouvelle charte prévoit un observatoire des ondes, qui aura pour mission d'informer et de sensibiliser le public. Nous saluons cette avancée.

Nous approuvons aussi les progrès pour les arrondissements, bien qu'ils soient encore trop limités pour nous. Ce sont les mairies qui portent la concertation locale et qui sont en première ligne, si bien que la création d'un droit d'appel est utile. Cependant, ce droit est limité à un dossier par an et par arrondissement, si bien que les mairies d'arrondissement ne disposent d'aucun moyen pour s'opposer définitivement à l'implantation d'une antenne si nécessaire. Ce sont en effet les services de la Ville qui décident en dernier ressort ; les arrondissements ne formulent qu'un avis consultatif. Cela nous paraît encore être un rendez-vous manqué pour donner un peu plus de compétence au niveau de l'échelon local.

Enfin, nous soulignons que le seuil d'émissions a été abaissé de 30%. Cette précaution supplémentaire est une avancée qui n'est pas non plus une totale révolution, car, en pratique, l'essentiel des antennes de téléphonie mobile ne dépasse pas 1 voltmètre.

Nous voterons positivement cette délibération pour le progrès qu'elle fournit en termes d'information, mais aussi pour les petites marges de manœuvre qu'elle permet pour les instances locales, même si cela aurait pu être plus étendu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur TESSEIRE, pour quelques éléments de réponse. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Les précédentes chartes de téléphonie mobile en 2003, 2005 et 2012 n'avaient jamais été soumises au vote des conseils d'arrondissement. A la demande du groupe écologiste, nous avons le grand plaisir ce soir de donner notre avis avec, en plus, la proposition de créer l'Observatoire Municipal OndesParis.

Il faut tout d'abord apprécier cette délibération en tenant compte du fait que la Maire de Paris n'a aucun droit en matière d'installation d'antenne de téléphonie mobile. Dès qu'elle sera votée en Conseil de Paris, les Parisiennes et Parisiens ne devront plus être exposés à un seuil supérieur à 6 V/m, toutes sources confondues (FM, Wifi, téléphone mobile, etc.). La part des opérateurs de téléphonie mobile ne pourra excéder 5 V/m. Il faut le mettre en rapport avec la réglementation nationale, qui s'échelonne entre 41 et 61 V/m, selon les fréquences utilisées.

Si l'on compare la nouvelle charte de téléphonie mobile à celle de 2012 et le vœu de cadrage adopté en novembre 2016 à l'initiative de notre groupe, on peut y trouver de nets progrès, quelques points négatifs persistants ou du moins discutables, et un point

de recul. Parmi les nets progrès, les 5 V/m deviennent le seuil unique, ce qui fait baisser la 4G de 30%. Si l'ANFR constate une exposition plus importante, elle peut obliger l'opérateur responsable à baisser son exposition. L'introduction d'un droit d'appel pour les maires d'arrondissement. Il s'agit de revenir sous un mois sur leur avis positif. Cela peut être utile lorsque des collectifs d'habitants contestent une antenne après que l'avis positif du maire ait été donné. Ce droit est toutefois limité à une fois par an.

Le temps d'instruction pour les maires d'arrondissement, de 2 mois actuellement, pourra être porté à 3, voire 4 mois. Les mairies dont le territoire est riverain d'une antenne installée de manière limitrophe à 100 mètres de l'arrondissement voisin seront informées des dossiers, même si l'avis sera uniquement consultatif. Mise en place d'une meilleure harmonisation des dossiers d'information et de simulation présentés en commission consultative de concertation sur la téléphonie mobile. Nous pouvons noter que l'inclinaison de l'antenne sera indiquée, et les bâtiments seront indiqués en NGF (nivellement général de la France). Cela constitue le réseau altimétrique de notre territoire. Nous aurons une lisibilité beaucoup plus claire. Le renforcement des contrôles par la Ville sur une trentaine d'équipements municipaux et bailleurs sociaux en plus des campagnes existantes dans les crèches et écoles.

Les points négatifs persistants. La CCTM continuera de fonctionner comme aujourd'hui. Ses membres discutent, mais seul le président décide, et sa décision considère seulement les critères de la charte, mais jamais le niveau d'acceptabilité sociale. Nous continuerons de voir des collectifs d'habitants se créer pour contester ces seuils pourtant conformes à la charte, mais trop éloignés des 0,7 V/m.

La charte ne contraint les opérateurs que dans les lieux de vie fermés, même si nous avons obtenu que des mesures de contrôle puissent être effectuées sur les balcons, cours d'immeuble, terrasses et cages d'escalier, ce qui devrait permettre d'ouvrir la discussion avec les opérateurs si l'on constatait, sur un balcon, un seuil supérieur ou tangent à celui fixé par la charte. Nous pouvons aussi noter les 5V/m persistants pour la 2G et la 3G.

Un seul point de recul a été repéré. Les dossiers portant exclusivement sur des changements de fréquence seront désormais directement instruits par l'Agence d'Ecologie Urbaine et ne passeront plus en CCTM. Celle-ci continuera cependant à examiner les plus importants, c'est-à-dire les implantations de nouveaux sites, ainsi que les modifications technologiques 3G, 4G et 5G pour le futur, et les changements d'azimuts.

Dans ce document, on trouve également OndesParis, organisme opérationnel bénéficiant de moyens renforcés au sein de l'Agence Ecologie Urbaine. La mission d'OndesParis se déclinera en trois activités propres, un observatoire environnemental : observer, mesurer, contrôler ; sensibiliser et informer ; étudier et mieux connaître. Ainsi, OndesParis pourra organiser des campagnes de mesure dans l'espace public permettant d'obtenir des données consolidées, de vérifier la réalité des estimations fournies par les opérateurs dans les dossiers d'installation d'antennes relais. OndesParis pourra faire réaliser des brochures d'information destinées à limiter l'exposition des Parisiens, et pourra participer ou encore déclencher des programmes d'étude sur les ondes électromagnétiques. On peut espérer que, malgré le refus actuel de la Région Ile-de-France d'y participer, cet observatoire opérationnel pourra s'ouvrir ultérieurement à d'autres communes limitrophes et gagner en indépendance avec des financements extérieurs.

En conclusion, le couple OndeParis-nouvelle charte constitue un indéniable progrès, car non seulement le seuil d'exposition est abaissé, mais les moyens d'information et de contrôle sont considérablement renforcés. Il y a deux semaines, le projet d'OndesParis et d'une nouvelle charte a été exposé aux maires d'arrondissement puis aux

associations. Ces dernières l'ont reçu comme insuffisant, mais ont souligné le progrès. Robin des toits a annoncé son retour à la CCTM jusqu'alors boycottée et attend beaucoup d'OndesParis.

En vous proposant de voter pour la délibération, il ne s'agit pas ici de crier victoire, ce qui exaspérerait inutilement les associations et les opérateurs, mais de récompenser une nette avancée qui aura besoin d'être confirmée dans les années à venir tant il est vrai que nous sommes encore loin des 0,6V/m. Je vous propose donc d'approuver la nouvelle charte de téléphonie mobile et la création du comité d'orientation de l'observatoire municipal des ondes. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 034 AVIS)

- **DAE 20170031** : *Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale.*

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui est permis par la loi PINEL relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, loi qui a elle-même été inspirée du dispositif Vital'quartier pour soutenir une offre commerciale et artisanale diversifiée. Dispositif qui a montré son efficacité ces dernières années, notamment avec la SEMAEST qui a permis de maintenir et de développer les commerces de proximité dans notre arrondissement qui était touché par la mono-activité et la vacance prolongée de locaux commerciaux, voire la disparition de commerces. Nous savons que la présence de commerces et d'activités est indispensable à l'équilibre des quartiers.

Le choix de la SEMAEST est pertinent. Elle a prouvé son efficacité pour répondre aux contraintes souhaitées par la Ville que nous retrouvons dans ce CRAC : loyer imposé, travaux et mesures d'accompagnement des entreprises. Ce contrat diversifie la typologie des commerces avec la restauration, des commerces d'alimentation saine, des artisans, des lieux innovants et hybrides. J'ai une interrogation à ce sujet. Est-ce qu'il y aura une possibilité de bail de courte durée pour associations, des start-up, des entreprises qui peuvent avoir besoin de locaux pour un temps restreint ? L'offre d'accompagnement à la commercialisation pour les jeunes créateurs d'entreprise est à saluer. Elle pourrait aller jusqu'à l'accompagnement sur des démarches de ressources humaines ou de respect des réglementations. Qu'en est-il des liens avec les autres dispositifs d'accompagnement des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux pour avoir un seul et même dispositif cohérent au niveau de la ville ?

Enfin, il paraît nécessaire, avec ce dispositif ambitieux, de mettre en place des comités de pilotage et de suivi pour la mise en œuvre de ce contrat à l'échelle parisienne et à l'échelle de l'arrondissement, mais je suppose que notre collègue, Monsieur BOUIGUE, va nous donner toutes les informations nécessaires. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci d'avoir présenté la genèse de ce contrat qui est une partie inspirée de l'expérience Vital'quartier reprise par Sylvia PINEL dans la loi qui permet l'aboutissement de ce contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Vous savez qu'il nous a permis deux choses importantes : de compléter les périmètres de protection et de développement de l'activité commerciale. Ils étaient jusqu'à présents ciblés autour des dispositifs Vital'quartier qui se trouvaient à proximité de la mairie, du côté de la rue Montgallet et de la rue de Charenton, pour lutter contre la mono-activité, d'autre part, sur le Boulevard de Reuilly, pour essayer de renforcer la présence commerciale et la diversifier lorsque cela était nécessaire. Nous nous sommes aperçu néanmoins que ce dispositif n'épousait pas exactement les besoins en termes d'accompagnement commercial. Nous avons redéfini ensemble un périmètre plus pertinent avec les acteurs commerciaux pour avoir des lieux comme celui de la Porte de Saint-Mandé et des rues adjacentes, Fernand Foureau, Changarnier et du Boulevard Sault.

Préparer l'arrivée de l'université dans le secteur de Nation. Vous savez que nous avons des commerces qui ne correspondent pas du tout à l'activité que nous allons y implanter dans quelques années. Il faut réfléchir avec l'ensemble des partenaires à ce que pourrait être la présentation d'une activité destinée à la fois aux étudiants et aux personnels, enseignants et autres. Pour cela, nous avons besoin d'avoir un cadre et un opérateur. Aujourd'hui, nous avons le cadre. Il va nous permettre deux choses. D'abord, une présence dans les quartiers où il faut renforcer la vitalité commerciale. Dans d'autres quartiers, avoir un opérateur qui pourra faire de la prévention, notamment dans le privé afin de pouvoir racheter des locaux commerciaux et y installer des activités qui soient plus en adéquation avec le renouvellement urbain qu'il y a dans le 12^e. Je pense notamment à la partie sur l'université. Dans ce quartier, nous avons des commerces privés qui mettent parfois très longtemps avant d'être reloués. L'idée est que l'opérateur puisse se présenter pour opérer une préemption. Nous avons ces deux volets : renforcer le commerce et être dans l'accompagnement des projets, et être en même temps dans une dynamisation du commerce existant, mais avec une typologie qui corresponde à ce que nous allons faire dans les années à venir.

Nous en avons parlé avec les commerçants, et c'est un opérateur que nous attendons, Monsieur MOULIN, afin de pouvoir développer les points que vous évoquez. Nous avons très envie de faire un comité de pilotage, mais nous ne pouvions pas le mettre en place avant que l'opérateur ne soit désigné. Il va l'être par notre décision ici, il le sera par le Conseil de Paris définitivement. Cette désignation va nous permettre de créer ce comité de pilotage et de commencer à travailler par zone. Les besoins en termes de commerce ne sont pas les mêmes dans tout le périmètre. Nous allons travailler en lien avec un GIE qui travaille aujourd'hui à faire en sorte que l'ensemble des bailleurs mettent à disposition de ce GIE les pieds d'immeuble commerciaux, et que ce GIE soit en capacité demain de rationaliser l'offre disponible et de la rendre plus cohérente avec les besoins d'un quartier. Aujourd'hui, les pratiques sont différentes d'un bailleur à un autre. L'idée de ce GIE est d'harmoniser ces pratiques, au niveau du prix du loyer, des logiques de rénovation, etc. Ce CRAC va nous permettre de travailler sur des pieds d'immeubles, en cohérence avec les rénovations qui peuvent se faire dans des logements. Prenons l'exemple de la Porte de Vincennes où il va y avoir des travaux Plan Climat sur les immeubles. L'idée va être de voir comment rénover la partie commerciale de ces immeubles en même temps, car, aujourd'hui, elle n'est pas prise en compte dans les financements de ces rénovations d'immeubles.

Evidemment, la partie jeune créateur et start-up nous intéresse beaucoup. Aujourd'hui, les bailleurs travaillent sur ces initiatives. Nous essayons de travailler sur des zones très différentes. Nous avons des zones d'activité commerciale dans lesquelles nous devons réimplanter une durabilité dans du commerce de proximité. Nous avons des zones où la commercialité est moindre qu'auparavant, et, dans ces lieux, nous pouvons peut-être implanter d'autres types de services. Comment préserver le commerce là où il est tout en se battant contre les locaux vacants depuis des années ? On s'aperçoit qu'y implanter des commerces ne correspond pas spécialement aux besoins, mais, dans ces quartiers, nous pouvons avoir d'autres types de besoins. Récemment, nous avons inauguré la boutique sans argent rue Edouard Robert. Il s'agit typiquement du genre d'activité qui correspond à ce quartier. Ce n'est pas un commerce comme les autres, c'est une activité particulière avec laquelle nous répondons à un vrai besoin du quartier. Comment agencer et équilibrer tout cela ? C'est ce que le CRAC va nous permettre. Oui, pour les jeunes créateurs, et pour accompagner leur développement. Les pieds d'immeubles vont être harmonisés et mieux organisés avec le GIE. La SEMAEST va nous permettre d'avoir un levier actif dès à présent pour travailler sur la présence et la revitalisation commerciale dans l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour toutes ces précisions qui détaillent ce sujet important pour la vie quotidienne dans nos différents quartiers, et les nouveaux outils que nous avons désormais à disposition.

Madame MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai une interrogation. Je pense que je ne vais pas prendre part au vote, car je suis administratrice de la SEMAEST, et il s'agit du choix de l'opérateur avec cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Moi non plus, alors. Vous avez raison. Désormais, nous sommes beaucoup plus attentifs à ce genre de chose. Je ne prendrai pas part au vote non plus. Merci pour votre vigilance. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme MONTANDON, (pouvoir de M. MARGAIN), du groupe Les Républicains et Mme BARATTI-ELBAZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 035 AVIS)

- **DFA 20170020** : Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires.

(DELIB 12-2017- 036 AVIS)

- **DU 20170089** : Acquisition du volume à usage de crèche collective sur le lot F du site de la Caserne de Reuilly (12^e).

(DELIB 12-2017- 00 AVIS)

- **DFPE 20170106** : Réalisation d'une crèche collective de 66 places sur le lot F du site de la Caserne de Reuilly (12^e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / Paris Habitat.

(DELIB 12-2017- 038 AVIS)

- **DASES 20170010** : Immeuble communal sis 11 avenue de Nogent (12^e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public consentie à l'association "Emmaüs Solidarité" - Contribution non financière annuelle d'un montant de 4410 euros.

(DELIB 12-2017- 039 AVIS)

- **DEVE 20170063** : Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.

Pas de vote

- **DFPE 20170009** : Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30 rue Baron Le Roy (12^e).

(DELIB 12-2017- 040 AVIS)

- **DFPE 20170070** : Subvention d'un montant de 103.455 euros et avenant n° 1 avec l'association "Les Crocos" pour la crèche parentale 12^e.

(DELIB 12-2017- 041 AVIS)

- **DAE 20170026** : Subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association "Viaduc des Arts. Paris" (12^e).

(DELIB 12-2017- 042 AVIS)

- **DAE 20170075** : Subvention d'un montant de 210.000 euros et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12^e).

(DELIB 12-2017- 043 AVIS)

- **DAE 20170108** : Subvention d'un montant de 3.200 euros à la nouvelle association "Rendez-Vous Marsoulan" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (12^e).

(DELIB 12-2017- 044 AVIS)

- **DAC 20170006** : Subventions d'un montant de 269.500 euros, conventions et avenants avec six associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue.

(DELIB 12-2017- 045 AVIS)

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées, à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- DAC 20170334 : Subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association "L'Apprenti Musicien" (12^e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX (pouvoir de Mme ATLAN-TAPIERO), du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée, à *l'unanimité, la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2017- 046 AVIS)

- DAC 20170463 : Subventions d'un montant de 19.400 euros à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

(DELIB 12-2017- 047 AVIS)

- DVD 20170008 : Modernisation de la ligne de métro n° 6. Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la RATP.

(DELIB 12-2017- 048 AVIS)

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées, à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

- **DASES 20170015 G** : *Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement d'un montant de 1 692 650 euros.*

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

- **DASES 20170039 G** : *Subvention d'un montant de 522 000 euros relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées, de personnes et de familles démunies à Paris.*

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

- **DFA 20170006 G** : *Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Q122017-006 : Question orale de Madame Valérie MONTANDON et des élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, relative à la Halle Beauvau.

Le 30 novembre 2015, nous avons soumis un vœu relatif au réaménagement de la Halle Beauvau du marché d'Aligre avec pour objectif la création d'un étage et d'un lieu de convivialité.

Ce vœu avait été déposé suite au premier incendie survenu le 6 juillet 2015. Vous nous aviez répondu que c'était une proposition intéressante mais que vous n'aviez pas de manière assurée, les moyens de procéder aux travaux qui sont nécessaires à la sécurité et à l'évolution de ce lieu, notamment les travaux de toiture.

Le marché Beauvau a été victime d'un nouvel incendie le 2 février 2017.

Des travaux significatifs vont de nouveau être entrepris et notamment concernant la toiture. Il nous semble, Madame la Maire, que c'est le moment ou jamais de relancer la réflexion d'un réaménagement de la Halle avec la création d'un étage, projet qui trouve un écho très favorable chez les habitants, les personnes qui fréquentent le marché, les commerçants et même le concessionnaire. Cet aménagement permettrait d'organiser autour du marché Beauvau des lieux de vie avec une restauration et des lieux de rencontres et de dégustation. Il permettrait ainsi à la ville de Paris d'avoir son premier site de ce type à l'instar des villes comme Florence, Lyon, ou Marseille.

Madame la Maire, êtes-vous favorable à l'adoption d'un tel projet de réaménagement de la Halle Beauvau ?

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Cette question vient à la suite d'un vœu déposé en novembre 2015 et qui avait pour objectif la création d'un étage et d'un lieu de convivialité à la Halle Beauvau. Elle survient de nouveau. Je relance la question car le marché Beauvau a hélas été victime d'un nouvel incendie le 2 février 2017. Il nous semble opportun de relancer la réflexion d'un réaménagement de la Halle avec la création d'un étage. Projet qui trouve écho aussi bien auprès des riverains que des commerçants. Cet aménagement permettrait d'organiser, autour du marché Beauvau, des lieux de vie avec une restauration, des lieux de rencontre et de dégustation.

Madame la Maire, êtes-vous favorable à l'adoption d'un tel projet de réaménagement de la Halle Beauvau ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Madame MONTANDON, vous nous permettez d'évoquer à nouveau le sujet du marché d'Aligre et de la Halle Beauvau. Vous aviez déjà posé une question similaire il y a quelque temps.

La Halle Beauvau est un bâtiment classé, emblématique sur notre arrondissement. Vous avez parlé de l'incendie qui l'a frappé dans la nuit du 1^{er} au 2 février. Nous avons dû fermer le marché pour quelque temps car il fallait faire des interventions et des vérifications nécessaires avant de pouvoir prononcer sa réouverture. Nous avons

accompagné l'ensemble des commerçants. La Maire était sur place le jour même afin de rencontrer les commerçants et apprécier la durée de l'interdiction dans le marché.

Vous savez qu'un premier incendie avait déjà été constaté les 5 et 6 juillet 2015. Nous avons dû prendre certaines mesures pour envisager l'ensemble des travaux à engager suite à ce premier incendie beaucoup plus important.

Suite au premier incendie, nous avons envisagé la restauration de la Halle. Des travaux vont commencer le 15 juillet prochain. Il s'agit de travaux importants qui mobilisent une grosse somme, plus de 3 millions d'euros pour le premier incendie. Ces travaux doivent être organisés dans un temps qui soit le moins pénalisant possible pour les différents commerçants. Nous nous sommes mis d'accord sur cette date avec eux. Ces travaux très lourds n'étaient pas prévus initialement et la Maire du 12^e a souhaité les défendre pour un arbitrage auprès de la Maire de Paris, de manière à ce que les travaux soient effectués rapidement.

Le second incendie va engager une série de mesures et d'études pour voir quels travaux vont devoir être engagés en plus afin de rénover quelques pans de cette Halle Beauvau et permettre aux commerçants de travailler dans de bonnes conditions. Nous travaillons aujourd'hui avec les services de la Ville de Paris et avec les commerçants pour essayer de répondre à ce qui a été endommagé, notamment les stands des commerces. Des relocalisations sont possibles si cela est nécessaire.

La Ville de Paris a déjà mobilisé 3 millions d'euros sur le premier incendie et nous allons encore mobiliser de l'argent sur le second. Les travaux à réaliser au 15 juillet doivent pouvoir être engagés. Nous savons qu'il y a des attentes. Elles ont été exprimées. Elles ont même été suggérées parfois par des membres de l'équipe municipale. Elles sont suggérées par des riverains, des usagers, des commerçants, le concessionnaire. Nous nous y intéressons.

Je pense que, dans votre question, s'il s'agit de relancer une réflexion, c'est une chose. S'il s'agit de dire que nous sommes en capacité de financer aujourd'hui, la réponse est non. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses à faire par étape. Je vous le dis à titre personnel, j'ai déjà rencontré les commerçants et le concessionnaire, et je lui ai évoqué la possibilité d'envisager un budget participatif. Nous ne connaissons pas encore le montant, mais des éléments pourraient être pris en charge par le budget participatif.

J'attire votre attention, Madame MONTANDON, sur la complexité du réaménagement qui viserait à créer un espace au 1^{er} étage. Nous sommes dans un équipement ERP, ce qui signifie que nous avons des contraintes en matière d'accessibilité, en matière de dégagement. Tout ceci prend du temps et coûte cher. Notre objectif est d'entamer les travaux au 15 juillet, de manière à ce que l'activité des commerçants puisse reprendre dans les meilleures conditions et qu'ils ne soient pas impactés par ces travaux. Puis nous aurons la seconde tranche avec le second incendie. Engageons la réflexion, c'est une chose. Par contre, dire aujourd'hui que nous sommes en capacité d'aller sur un financement, non. Mais réfléchissons. Je lance l'idée du budget participatif comme un moyen de réfléchir ensemble et de réaliser ensemble ce que pourrait être cet aménagement. En bas, nous avons déjà aménagé des zones de convivialité et d'animation avec les commerçants. Nous pourrions être dans cette même dynamique. A ce jour, nous n'avons pas d'hostilité. Nous sommes porteurs d'idées, d'envie, d'une réflexion avec les usagers et les commerçants. Faisons d'abord ces travaux. Engageons la réflexion, mais n'engageons pas l'assurance de son financement car ce serait mentir aux différents acteurs.

Votre question est de savoir si nous sommes favorables à l'adoption d'un tel projet. Non. Mais nous sommes favorables à la réflexion à engager sur cet aménagement. Nous l'avons déjà dit. Faisons-le. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur BOUIGUE pour cette longue réponse. Madame MONTANDON, vous souhaitez réagir. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« C'est justement parce qu'il y a des travaux très lourds et de nouvelles études que cela nous paraît être le moment. Une fois que les travaux auront été effectués, il sera plus difficile et plus coûteux de relancer. Vous parliez de dynamique, mais la dynamique sera brisée à ce moment-là. Je ne veux pas dire qu'un incendie est une opportunité. Mais, hélas, ce qui est arrivé fait qu'il s'agit du moment de le faire. Après ce sera beaucoup plus dur. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non. L'urgence est de remettre en état et de sécuriser le site. Nous ne pourrions pas augmenter la hauteur de la Halle. L'architecte des Bâtiments de France ne nous laissera pas réaliser ces travaux. Aujourd'hui, les travaux que nous prévoyons n'empêchent pas d'envisager par la suite la possibilité de rendre accessible la partie haute et rendront même cela possible. Mais aujourd'hui, l'urgence est de mettre en sécurité cette Halle Beauvau. »

Q122017-007 : Question orale de Monsieur Franck MARGAIN et des élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, relative au réaménagement de la place Mazas.

Madame la Maire,

Nous avons pris connaissance par la presse de 4 projets retenus par la Mairie de Paris pour le réaménagement de la place Mazas dans le cadre de l'opération « Réinventer la Seine ».

Seuls 2 projets ont été aujourd'hui diffusés par la presse et les riverains du quai de la Rapée, comme ceux du boulevard de la Bastille, expriment une forte inquiétude face au projet de bétonisation des quais de Seine avec en particulier la construction d'un immeuble de 8 étages sur les berges.

A la lecture du dossier technique, il semblerait que l'appel d'offre comprend la construction d'un immeuble de 25 m de haut sur les rives de la Seine.

La ville de Paris est aujourd'hui une des plus denses parmi les capitales européennes avec le moins d'espace vert par habitant. Les riverains s'inquiètent de voir un projet augmenter encore la densité, fermer un peu plus l'accès au fleuve et obstruer la perspective du port de l'Arsenal.

Même si Le dossier technique démontre un souci de diminuer les nuisances de la voie rapide dite «Voie Mazas », le projet d'un immeuble de 8 étages sur les berges, n'est-il pas d'un autre temps ? A la lecture du dossier technique le projet paraît s'inspirer des années 70.

Madame la Maire, pourriez-vous rassurer les riverains sur le fait que vous n'allez pas continuer à bétonner la Seine avec un tel projet complètement démesuré en bordure du fleuve alors que le projet de la Mairie est au contraire de redonner vie à l'espace Seine ?

Madame la Maire, les riverains souhaiteraient avoir accès sur le site de la Mairie à la présentation des 4 projets retenus et pouvoir participer au projet d'urbanisation de leur quartier ? Pourquoi leur faut-il attendre la présentation du projet retenu par les élus sans concertation ?

Je vous remercie.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La question de Monsieur MARGAIN est arrivée après l'heure limite. Il m'a écrit à titre personnel sur le même sujet. C'est une question très personnelle, puisqu'il m'a écrit avec sa casquette de président syndical. Il s'agit de ce qu'il va voir de sa fenêtre. Pour les horaires d'ouverture de la promenade plantée, c'était en fonction de l'endroit où il faisait son jogging.

J'étais prête à accepter cette question orale, car je suis une grande démocrate. Je ne suis pas sûre que ce soit le cas de tous mes collègues maires d'arrondissement ni des présidents d'autres collectivités. Mais en plus, il n'est même pas là pour la poser. C'est un peu embêtant. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je me permets d'insister. Dès lors que vous l'avez évoquée en Conseil et que son nom va être inscrit au comité, je ne peux pas vous laisser dire qu'il

s'agit uniquement d'une question personnelle. Cela concerne un aménagement du 12^e arrondissement. C'est l'occasion pour vous de nous éclairer sur ce sujet qui n'inquiète pas que Monsieur MARGAIN, mais énormément de riverains. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« N'exagérez pas non plus. Enormément de riverains, je ne sais pas où vous les trouvez. Mais je vous laisse poser la question. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Cela permet une cohérence avec le début du conseil d'arrondissement. Nous avons commencé notre débat par l'intérêt que nous portons tous au Grand Paris. L'intérêt du Grand Paris est d'examiner la ville dans sa globalité métropolitaine, notamment par la continuité urbaine, mais aussi pour éviter la densification de l'intérieur de Paris. Si on regarde le Grand Paris sur la métropole, on peut éviter de faire des constructions au nom du manque d'habitations sur Paris et les construire plus loin.

Ce projet de la Place Mazas, c'est plus de 4 000 m² d'espace public à côté de la station de métro Quai de la Râpée. Il y a une inquiétude car la construction d'un immeuble est prévue en bordure de Seine. Nous craignons une forme de bétonisation. Nous nous inquiétons non seulement du gabarit de l'immeuble, mais aussi de sa hauteur. C'est surtout cela qui inquiète. Pour le reste, je me rapporte à la question posée par Monsieur MARGAIN. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Si vous le permettez, ce n'est pas dans mes habitudes, Madame la Maire, mais je vais lire notre réponse. Ainsi, ce sera plus clair pour Monsieur MARGAIN. Comme il n'est pas là, je préfère qu'il ait l'ensemble des éléments.

Depuis plusieurs mois, le site de la Place Mazas a été identifié comme pouvant bénéficier de la démarche « Réinventer la Seine ». C'est une façon innovante de se réapproprier le fleuve en mobilisant l'inventivité, l'architecte, l'urbaniste. Aujourd'hui, ce site constitue une coupure urbaine peu agréable pour les passants et les riverains. Elle est bruyante, nullement reliée à la Seine. C'est ce que nous voulions faire évoluer à travers l'appel à projets qui propose de revoir tous ces points et d'en faire un lieu privilégié d'accès à la Seine, avec un projet qui anime la Place et qui bénéficie à l'ensemble des riverains et au-delà.

C'est le sens des 4 projets retenus par le premier jury qui s'est tenu en décembre dernier. Nous étions plusieurs présents à ce jury. Ce jury a été unanime sur le choix des 4 sélectionnés afin de poursuivre la réflexion. Il a été impressionné par la qualité des ambitions programmatiques proposées, même si celles-ci doivent être réajustées en fonction de contraintes particulières à ce site.

Des représentants de l'ensemble des groupes politiques siégeant au Conseil de Paris, y compris le vôtre, étaient présents et conviés à ce jury, et le seront à nouveau lors de la prochaine étape.

Dernièrement, Monsieur MARGAIN a écrit à la Maire en qualité de président d'une copropriété voisine. Cette dernière a répondu la semaine dernière. Je ne ferai que répéter les précisions apportées dans ce courrier. La Maire a d'ailleurs proposé à

Monsieur MARGAIN que je puisse le rencontrer prochainement pour lui présenter différents points de cet appel à projets de manière plus précise que l'on ne peut le faire dans un Conseil d'arrondissement, tout en étant tenu par l'organisation d'un jury qui ne me permet pas de dévoiler des choses qui restent de l'ordre du jury et doivent rester confidentielles.

Au cours du premier jury portant sur le choix des équipes et leurs intentions programmatiques, la Maire a rappelé la nécessité de ne pas créer de nouvelles frontières entre le quartier et la Seine, mais au contraire de bien rendre le fleuve accessible et visible. Les projets proposant de fortes densités avec 12 étages ont été écartés. Nous avons tenu à ce qu'il soit demandé aux 4 équipes de maîtriser leurs programmations bâties. Je rappelle que le cahier des charges intègre le maintien de l'espace solidarité insertion et du site de la protection civile, car nous sommes extrêmement attachés à ces activités solidaires et utiles. Le jury est tenu à la confidentialité jusqu'à la désignation du futur lauréat. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas, à ce stade, présenter plus avant les intentions des 4 équipes, qui ne sont que des esquisses et qui ne sont pas arbitrées. L'ensemble des projets d'architecture sont soumis aux mêmes règles. Les images des projets diffusés par la presse l'ont été de la seule volonté des agences d'architecture elles-mêmes. Ce n'est pas la Ville de Paris qui a donné une autorisation.

Une fois le lauréat désigné, nous présenterons le projet finaliste aux habitants, particulièrement aux riverains de la Place Mazas, comme cela est le cas dans l'ensemble des projets d'architecture que nous menons. La démarche « Réinventer la Seine » est une initiative intéressante qui va permettre de dynamiser et d'embellir notre ville, notamment le site de la Place Mazas. Vous avez rappelé le projet très ambitieux de reconquête de la Seine porté par la Ville de Paris, qui a conduit à plusieurs aménagements. Nous espérons que ce lieu de la Place Mazas puisse être un lieu d'architecture, d'urbanisme, mais aussi un lieu de vie. Il sera nécessaire de réfléchir à la desserte des transports et à ce que le Stif pourra mettre en œuvre dans ce quartier pour assurer une mobilité à l'ensemble des habitants. J'aurai le plaisir de rencontrer Monsieur MARGAIN pour répondre à ses questions, et je pense qu'il sera déjà rassuré par cette réponse, notamment sur la partie du bâti et sur ce que la Maire du 12^e a demandé à ne pas voir sur ce projet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Madame MONTANDON, une réaction. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Une réaction sur le bâti. J'ai bien noté qu'au départ, les projets de 12 étages ont été écartés, mais, apparemment, les 4 projets seraient actés sur 8 étages. C'est là que le gabarit fait peur aux riverains. La perspective de la Seine peut changer aussi bien pour les habitants du 12^e que du 4^e. C'est là-dessus que les peurs sont focalisées. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Dans les jurys de « Réinventons la Seine » et « Inventons la Métropole », dans la première étape, des dessins ne sont pas demandés aux architectes. Ce ne sont que des esquisses. Aujourd'hui, les quelques images présentées au jury et celles parues dans la presse ne sont pas définitives.

Vous dire que nous n'allons pas construire, je ne vais pas vous mentir. Nous allons construire à cet endroit. Oui, les habitants du Boulevard de la Bastille comme ceux du Boulevard Bourdon qui sont de ce côté vont avoir une vue un peu différente, probablement. Je suis sûre que si vous cherchez bien, vous trouverez un ou deux arbres à préserver. Mais à cet endroit, on ne peut pas dire que la ville soit très apaisée ou que

le lien avec le fleuve soit naturel. On ne peut pas dire que toutes les personnes qui passent par là se rendent compte que le Port de l’Arsenal se jette dans la Seine à cet endroit. Je ne pense pas inutile que nous réfléchissions à cet endroit à recréer du lien entre la ville et le fleuve. Certains des projets recréent ce lien de manière très forte. Oui, ils construisent un peu, mais ils permettent aussi de créer du lien avec le fleuve et un aspect qui vous est cher, pour vous avoir entendu intervenir souvent là-dessus : ils recréent une continuité piétonne le long des berges de Seine à cet endroit.

C’est un projet intéressant. Oui, il y aura probablement du logement, probablement du logement social. Cela fera probablement l’objet d’un débat entre nous. Peut-être que la vue de la fenêtre de certains de nos collègues changera, mais cela fait partie de la vie de Paris. La vue de ma fenêtre va également changer pour d’autres raisons, mais cela arrive. Nous sommes dans une ville en mouvement, et je suis fière que nous continuions à la faire évoluer.

Nous sommes arrivés à la fin de cet ordre du jour. Je vous propose de nous retrouver le 2 mai prochain pour notre prochaine séance, à un moment stratégique entre le 23 avril et le 7 mai. Je vous souhaite une bonne soirée. N’oubliez pas de répondre à la direction générale des services pour vos présidences de bureaux de vote. Merci beaucoup. »

Madame la Maire lève la séance à 20 H 34.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.